

SOME FISCAL
SERVICE DU
SOME POLITICAL
LE NATEGISTORISMENT
PLATEAU
PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

PLATEAU

Institution Mutualiste d'Épargne et de Crédit sans but lucratif Régie par l'ordonnance N°2011362 du c 03 novembre 2011 portant règlementation des systèmes financiers décentralisés – Agréée par arrêté N° 827/MEF/DGCTP/DEM du 26 août 2009 sous le N°A-1.1.9/09-03. Siège Social 34 Avenue HOUDAILLE plateau 6ème étage Immeuble SIDAM – 18 Boîte Postale 1210 ABJ 18

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 08 JUIN 2018

L'An deux mil dix-huit et le vendredi huit juin, à 10H 15 mn, dans la salle de conférence de la Communauté Catholique SANT'EGIDIO de Treichville Entente à Abidjan, les membres de la MA2E se sont réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à l'article 25 et suivant des Statuts, sur convocation du Président du Conseil d' Administration en date du 04 Mai 2018

Une feuille de présence a été dressée et signée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur KOUADIO Yao Emmanuel, 2ème Vice-président, mandaté par le Président du Conseil d'Administration pour le représenter en l'absence du 1er Vice-président, en mission à l'extérieur.

Monsieur KOUADIO Yao Emmanuel a tenu, avant d'ouvrir la réunion, à excuser le Président du Conseil qui a dû s'absenter pour des raisons indépendantes de sa volonté. Ensuite, il a indiqué que Monsieur KAUNAN Alexis, Secrétaire du Conseil d'Administration est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance. Monsieur SIE Lambert, Secrétaire Général du SYNATCIE est désigné pour assurer la fonction de scrutateur.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, que 425 délégués sont présents à l'ouverture des travaux, soit plus de la moitié des 704 délégués convoqués et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le cabinet CE2C, représenté par Monsieur KONDRO Oura, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué par lettre avec accusé de réception en date du 04 Mai 2018, est présent.

Le Président dépose sur le Bureau et présente à l'Assemblée :

- (i) le rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017,
- (ii) le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- (iii) les états financiers de l'exercice 2017,
- (iv) les statuts,
- (v) le règlement intérieur,
- (vi) la feuille de présence.

Le Président rappelle que l'Assemblée Mixte s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A. A titre Ordinaire:

- (i) Présentation et examen
 - (a) des différents rapports émis par le Conseil d'Administration,

SERVICE DU OZSOBSSZSO

SERVICE DU OZSOBSSZSS

OZBERGEGISTURGE

EL DU TIMBRE F SCAL

Franco

Franco

GENERAL CIZO63530

- (b) du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- des comptes de la MA2E pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; (c)
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la MA2E pour l'exercice (ii) clos le 31 décembre 2017;
- Approbation des comptes de la MA2E pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; (iii)
- Quitus aux membres des organes de gestion et la décharge au Commissaire aux Comptes (iv) pour l'exercice de ses mandats et missions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; (V)
- B. A titre Extraordinaire:
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la modification des Statuts (i)
- (ii) Modification des conditions de produits,
- (iii) Cooptation de deux nouveaux membres au sein des organes,
- (iv)

DE BREFISCAL C(28068578 E)O Approbation du Budget 2018. \$123063577

Le Président a soumis à l'Assemblée Générale cet ordre du jour qui a été adopté à l'unanimité

Assemblée Générale Ordinaire

I-Présentation du rapport moral et financier :

I-i Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017

Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration comprenant les comptes financiers, les différentes activités réalisées, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année 2018 est donnée par Monsieur KAUNAN Alexis Koffi, Directeur Général de la MA2E.

I-i-a Le rapport moral

Le nombre d'adhérents est de 6954 soit un taux d'adhésion de 94,75% pour un effectif global de 7339 membres. Le taux de membres actifs est à 91,90%

Activités épargne : 2.783 milliards de francs ont été collectés au cours de l'exercice et l'encours des dépôts est de 5 978 134 700 de francs.

Activités crédit : 1 714 dossiers ont été traités pour un montant de 3 575 815 000 francs de crédits accordés portant l'encours de crédits à 8 983 565 706 de francs.

Activités du quichet :

Le guichet caisse enregistre 842 543 975 francs de dépôts et 597 861 188 francs de retraits soit un montant cumulé de 1.440 405 163 francs d'espèces brassées au cours de l'exercice 2017.

Projet immobilier: 180 logements ont été attribués le 28 décembre 2017 sur les 200 logements réceptionnés des promoteurs.

Formation: Un agent inscrit au cours de formation des responsables d'agence de microfinance, organisé par le CFPB a été admis.

Développement : dans le Cadre, de la mise en œuvre de paiement par carte bancaire co-brandée UBA, 2500 cartes ont été mises en circulation sur 2800 cartes commandées.

ERALLE DO 0123063575 GENERAL ENERGIE DIVOIRE

u A

Fonctionnement des organes : une réunion du Conseil d'Administration, une Assemblée Générale et vingt-trois réunions du Comité de crédit ont été réalisées.

Audit et contrôle interne :

Le plan d'audit interne a été mis en œuvre à travers plusieurs missions de contrôle des caisses et de la comptabilité menées par l'auditeur interne.

Par ailleurs, une mission de contrôle externe a été effectuée par le cabinet ZIFFE K&G.

Une mission de certification et une mission d'intérim ont été réalisées par le Commissaire aux comptes.

Plaidoyer:

Participation aux réunions trimestrielles à la BCEAO.

Participation aux formations sur le BIC. MA2E est assujettie à l'article 44 de l'ordonnance régissant les SFD depuis décembre 2016.

Le rapport financier

Les charges réalisées pour l'exercice s'élèvent à 563 083 360 francs et les produits réalisés sont de 732 6692 459 francs dégageant un résultat net de 169 606 099 francs.

Concernant le résultat financier, le Conseil a indiqué qu'il s'établit à 169 609 099 Francs CFA pour l'année 2017. Il a ainsi proposé la répartition qui suit :

32 018 FCFA
09 099 FCFA
641 117 FCFA
41 135 FCFA
00 000 FCFA
.99 982 FCFA
(

Revue des ratios prudentiels

La revue des ratios prudentiels relève que le ratio de capitalisation est passé de 13%, inférieur à la norme en 2016 à 32% en 2017. Ce redressement a été possible par la comptabilisation en emprunts subordonnés à terme indéterminé des deux milliards qui ont servi à la création de la MA2E.

Point sur le projet immobilier :

Au 28 décembre 2017, 200 logements ont été réceptionnés dont 180 ont été attribués aux membres demandeurs. Le coût global est de 3 179 000 000 de francs dont 3 078 000 000 de francs ont été payés. Il reste à payer 101 millions de francs après la levée des réserves sur les différents sites. Les travaux réalisés par la MA2E pour rendre les logements habitables sont :

Concernant le site d'AKANDJE :

- Adduction eau potable des ilots 29 et 30 pour 10 MFCFA
- Fourniture et pose de 14 piquets de terre pour 820 KFCFA

0123063579

- Paiement de 90 attestations SECUREL pour 4,5 MFCFA
- Paiement de 90 branchements SODECI (dont les travaux commencent le 07/06/2018) pour 13 MFCFA.

Concernant le site de SONGON:

Tous les devis des travaux ontété demandés. Les coûts seront payés dès réception de ces devis.

nA 1

3

GI23063574

Les dispositions prises pour la suite du projet ont été exposées. Il s'agit de la réalisation en 2018, de 61 logements par la société PERFORMER et le début du chantier de 150 logements par le GIE SCETCI à SONGON. Le projet d'acquisition de 34 logements avec la société SEGC a été différé compte tenu des litiges sur le dossier.

Projection pour l'année 2018

1- Evolution de l'activité

Les prévisions d'activité pour l'année 2018 se présentent comme suit :

Effectif cible:

7696 membres

Nombre d'adhérents prévus :

7512

Taux d'adhésion :

97,61%

Taux de membres actifs :

88,01%

Le niveau de portefeuille à risque (PAR) devra être maintenu à 1% en raison des recommandées par le Conseil et mise en œuvre par la direction de la MA2E relatives au recouvrement des impayés.

2- Budget de fonctionnement et d'investissement 2018

Les charges prévisionnelles devraient se situer à 605 993 672 francs quand les produits attendus sont estimés à 837 743 000 francs pour dégager un résultat prévisionnel de 231 749 328 francs

0	Nouveau logiciel de gestion	19 000 000 CFA
0	Démarrage du projet site web	5 000 000 CFA
0	Aménagement des nouveaux locaux	20 000 000 CFA
•	Renouvellement véhicule Logan (acquis en 2012)	15 000 000 CFA

I.A.1 Rapport du Commissaire Aux Comptes.

Lecture du rapport général et du rapport spécial au titre de l'exercice 2017 est donnée par Monsieur KONDRO Oura, représentant le Commissariat aux Comptes.

La lecture desdits rapports permet de constater que :

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont certifiés sans réserve ; et
- le Commissaire aux Comptes n'a eu connaissance d'aucune convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2017 écoulé.

II- <u>Présentation du rapport du Conseil sur la modification des conditions de produits</u>

II-i Rapport du Conseil d'Administration sur la modification de la fiche produit « Epargne Complémentaire »

Le Conseil rappelle que le plan d'affaires pour le développement et l'autonomie de MA2E présenté et mis en œuvre à l'AG de Juillet 2014, indiquait les différents produits de crédits et d'épargne mis en œuvre et les garanties à mettre en place pour couvrir les risques d'impayés.

Ainsi, pour couvrir les impayés, les garanties suivantes ont été définies :

- Les droits légaux
- Le fonds de garantie
- Le fonds commun de placement (FCP)
- L'épargne complémentaire

L'épargne complémentaire, tout en étant une garantie, est rémunérée à hauteur de 3,5% par an. A la fin de l'année 2017, l'encours de cette épargne est de plus de 2,7 milliards FCFA. Les médies à servir sur cette épargne sont estimés à 94,5 millions de FCFA par an au moment ou la refacturation aux sociétés est en voie de suppression.

CI23063570
REPUBLIQUE DE COMMUNICATIONE DE COMMU

GENEPALE

DOMAINE DEISON

4

50 Device Du

Ce constat indique clairement que la MA2E ne peut pas continuer à verser des intérêts à une garante sans risque de perdre son équilibre financier et compromettre son développement.

Le Conseil propose donc la suppression de la rémunération de 3.5% de l'Epargne Complémentaire.

II-ii Rapport du Conseil d'Administration sur la souscription d'une assurance vie emprunteur pour la couverture, en cas de décès, des crédits octroyés par la MA25, avis

Les nouvelles dispositions règlementaires définies par l'Etat de Côte d'ivoire ne permettant plus aux institutions financières de saisir un montant supérieur à la quotité saisissable sur les revenus des débiteurs décédés en remboursement des crédits contractés, pour couvrir les créances en cours,

Le Conseil propose de rendre obligatoire pour chaque membre, la souscription à un contrat d'assurance vie emprunteur à la mise en place du crédit. La prime devra être payée au déblocage et reversée à un compagnie d'assurances qui devra être liée à la MAZE par une convention de collaboration.

B- <u>Assemblée Générale Extraordinaire</u>

I- <u>Présentation du rapport du Conseil sur la modification de l'article 35.1 des Statuts</u>

L'article 35.1 des Statuts stipule : « les Directeurs Généraux des sociétés (CIE, SODECI, GS2E, CIPREL) et les Secrétaires Généraux des syndicats légalement constitués et effectivement en activité, sont membres de droit du Conseil d'Administration tant qu'ils sont en fonction » Si cette disposition demeure en l'état, tout syndicat qui va se créer, aura son SG qui deviendra membre de droit du Conseil d'Administration. Il y a manifestement le risque d'augmenter de façon incontrôlable l'effectif du Conseil.

L'objectif de la modification proposée est de figer le nombre de syndicats membres du Conseil d'Administration à cinq (5) : trois (3) de CIE et deux (2) de SODECI. La désignation de ces syndicats se fera en fonction du rang obtenu à l'élection des délégués du personnel. Pour CIE, les trois (3) premiers seront retenus et pour SODECI, les deux (2) premiers.

Le Conseil propose l'article 35.1 nouveau suivant :

« Les Directeurs Généraux des sociétés (CIE, SODECI, GS2E, CIPREL) et les Secrétaires Généraux des syndicats légalement constitués et effectivement en activité **dont trois (3) à la CIE et deux (2) à la SODECI**, sont membres de droit du Conseil d'Administration tant qu'ils sont en fonction.

Le choix des syndicats représentés au Conseil d'Administration se fait selon le classement obtenu lors des élections des délégués du personnel. Pour la CIE, les trois (3) premiers seront retenus. Pour la SODECI, les deux (2) premiers seront retenus. »

II- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur le budget 2018

Les comptes prévisionnels de l'exercice 2018 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale se présentent comme suit, en milliers de F CFA :

Total des produits prévisionnels au 31 décembre 2018 : 837 743
Total des charges prévisionnels au 31 décembre 2018 : 605 994
Résultat d'exploitation prévisionnel au 31 décembre 2018 : 231 749

Détail du budget d'investissement 2018 :

Nouveau logiciel de gestion: 19 000 Démarrage du projet du site web: 5 000 Aménagement des nouveaux locaux: 20 000 Renouvellement véhicule Logan (acquis en 2012): 15 000 PLANE PISCAL

REPLANE SISTEM SAL

REPLANE SIST

III- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur la cooptation de nouveaux membres au sein des organes de la mutuelle

u A

III-i Conseil d'Administration (article 35.1)

Sortie de deux Secrétaires Généraux :

SIE Lambert du SNATCIE

YAO Bakari Komenan du SYNATRASF

Entrée de deux nouveaux Secrétaires Généraux :

TITILO Légré Nazaire du SYNACIE

LIBRONO Arsène du SYNATRASE

Sortie de Monsieur FOFANA Brihima et entrée de Monsieur KOUADIO Kouadio Christophe

III-ii Comité de crédit (article 39)

Sortie de Monsieur TITILO Légré Nazaire et entrée de Monsieur COFFIE Claude Edgar

III-iii Conseil de Surveillance (article 39)

Sortie de Monsieur KAFFIA Tano et entrée de Monsieur KASSI N'goran Franck

C- <u>Discussions des rapports</u>

Les différents rapports ont été soumis aux membres pour discussion. Il ressort des débats, les points suivants :

- MA2E doit améliorer son accueil téléphonique. Plusieurs membres ont des difficultés à communiquer avec les agents de l'institution.
- La suppression de la notion d'épargne complémentaire et la mise en place d'un dépôt de garantie pour couvrir les prêts faits aux membres.

D- Divers

I- Grand prix de la microfinance

La MA2E a participé aux Journée Nationales de la Microfinance tenues les 22 et 23 mars 2018. A cette occasion, trois grands prix ont été décernés par l'APSFD CI.

Il s'agit du :

- > Grand prix de l'inclusion financière
- Grand prix de la finance responsable
- Grand prix de la finance rurale

La MA2E a obtenu le Grand prix de la finance responsable, se hissant parmi les trois meilleures institutions de microfinance de la Côte d'Ivoire.

II- Mise en service du site intranet de MA2E.

Pour améliorer la communication entre les membres, MA2E vient de mettre en place :

Le site intranet MA2E. L'objectif est de donner aux membres l'information sur le fonctionnement de l'institution et les produits dans le but de mieux les orienter.

INFO@MAZE.CI: cette adresse e-mail a été créée pour permettre aux membres de communiquer de façon permanente avec l'institution pour trouver des solutions rapides à leurs préoccupations.



1 1



E- <u>Délibérations de l'Assemblée générale</u>

A la suite des présentations et des débats, le Président de séance a soumis au vote les différentes résolutions à l'Assemblée générale.

Partie Ordinaire:

Résolution nº 1 Approbation du rapport des comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les états financiers du commissaire aux comptes, les approuve air side Côte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 2 Affectation du résultat 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'existence d'un bénéfice net de 169 606 099 FCFA et GENERALE compte tenu du report à nouveau antérieur de 335 032 018 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 504 641 117 FCFA de la manière suivante :

Libellé	Montant
Report à nouveau 2016	335 032 018
Résultat de l'exercice 2017	169 609 099
Résultat disponible	504 641 117
Réserve légale	25 441 135
Dividendes aux sociétés financières (2017)	24 000 000
Report à nouveau 2017	455 199 982

Cette résolution est adopté à la majorité avec trois voix contre et une abstention

Résolution n° 3 Résolution relative à la modification des conditions de la fiche produit « Epargne Complémentaire »

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de la suppression de l'Epargne Complémentaire et l'institution d'un dépôt de garantie en numéraire.

Cette résolution est adopté à la majorité avec cinq voix contre et une abstention

Résolution n° 4 Souscription d'une police d'assurance-vie emprunteur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de la conclusion d'une convention d'assurance-vie emprunteur pour couvrir tous les crédits faisant partie de la gamme de produits offerte par la MA2E.

Cette résolution est adopté à la majorité avec une voix contre et une abstention

Partie Extraordinaire

Résolution nº 5 Modification des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la modification de l'article 35.1 des Statuts, en approuve les termes et décide de procéder à la modification des Statuts tels que présentés.

Cette résolution est adopte à la majorité avec une voix contre et une abstention

7

500 DOMAINE, DE

Q23063562 BR F

Résolution n° 6 Cooptation de nouveaux membres dans les organes

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de la cooptation de nouveaux membres dans les organes tels que présentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de la nouvelle composition du Conseil d'Administration, du Comité de crédit et du Conseil de Surveillance telle que proposée.

Nom et Prénoms	Fonction	Société	Observations
Dominique KAKOU	Président	CIE	
EBAH Basile	1er Vice- Président	SODECI	
KOUADIO Yao Emmanuel	2ème Vice- Président	CIE	
SEM Sylvestre	Administrateur	GS2E	
N'GUESSAN Kouassi	Administrateur	CIPREL	
LAGO Ouanda Sosthène	Administrateur	GS2E	
SIAKA Bakayoko	Administrateur	CIE	
COULIBALY Pécory Lenzeni	Administrateur	CIE	
KOUADIO Kouadio Christophe	Administrateur	SODECI	
AKELE JOYCELIN	Administrateur	SODECI	
Mme N'DRIN Bonny Emma	Administrateur	CIE	
EHUI Ehui Eugène	Administrateur	FRATERNITE	
TITILO Légré Nazaire	Administrateur	SYNACIE	
KOUADIO Koffi N'da	Administrateur	SYNASEC	
ODRE Evariste Daniel	Administrateur	SYNASOD	
LIBRONO Arsène	Administrateur	SYNATRASE	

Comité de Crédit			
Nom et Prénoms	Fonction	Société	Adresses
BEHI Togba Fulbert	Président	CIE	
DEGNY Guy Florent	Vice-Président	SODECI	
N'DRI Koffi Léandre	Secrétaire	CIE	
TA Bi Soma Cecile	Membre	GS2E	
Coulibaly SIRIKI	Membre	GS2E	
N'GORAN Konan Adjoua Victorine	Membre	SYNASEC	
ALLA Kouakou N'da Aya Dénise	Membre	Fraternité	
COFFIE Claude Edgar	Membre	SYNACIE	
KOFFI Kan Hermann	Membre	CIE	
ADHEPAU Rita	Membre	SODECI	
KOFFI AYA Félicité	Membre	SYNASOD	
NAHOUNOU Guei Robert	Membre	SYNATRANSE	
TAKI Epse HABA Affoua Mariam	Membre	CIPREL	



WA 1

TIMBRE FISCAL

Nom Prénoms	nseil de Surveillance	The second secon
Nom Prenoms	Fonction	Société
Soumahoro Namory Hamed	Président	CIE
YOA Jean Claude	Vice-président	GS2E
ABA ABA DAVID	Secrétaire	SODECI
KASSI N'goran Franck	Membre	CIE (SYNACIE)
VANGAH Blaise	Membre	CIE(SYNASEC
KARAMOKO Mahamadou	Membre	CIE (FRATERNITE
KOUASSI Alphonse	Membre	SODECI (SYNASOD)
KOUI Serges	Membre	SODECI (SYNATRASE)
TOURE Tia Mansour	Membre	CIPREL



Cette résolution est adopté à la majorité avec trois voix contre et une abstention

Résolution n° 7 Approbation du budget 2018

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le budget 2018 dans les termes qui lui ont été présentés. <u>Cette résolution est adoptée à l'unanimité</u>

Résolution n° 8 Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président a tenu à remercier l'ensemble des participants pour leurs importantes contributions qui ont permis de prendre des résolutions qui garantissent un développement durable pour l'institution dédiée à la satisfaction des besoins des travailleurs du groupe.

Le dernier pointage des participants a dénombré 600 participants sur les 704 convoqués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance à 13 heures 25 minutes.

Rédigé par le Secrétaire de	Várifiá par la comutata un la 00				
séance le 08 juin 2018	Vérifié par le scrutateur le 08 Juin 2018	Approuvé par le Président de			
1/1/1/	1	séance le 08 juin 2018			
	MIT	Emmanight			
KAUNAN Alexis Koffi	SIE Lambert	KOUADIO Yao Emmanuel			
1995292.					
80255		THOME ISCAL			
DE 18 000 1		D - 200 200			
10.000 360	00 francs	DAS 500 N° CS'			
H.D. 18.000 J		ENATA (123063553 - AC)			
ENREGISTREAUPLA	TEAU Le	TOTAL THE STATE OF			
REGISTRE S.S.R Vol.	E prosesses	19 VIEW III WALL SOIL			
Nº 317 Bord.	20100000000	C 1908 / 5/			
RECU: trente six mille	francs A	EGO To francs ands			
RECO. Helico Dix Illino		Le Ch muse Che Colo 2063554 de			